



**C.O.E.U.R.**  
**COMITÉ OPÉRATIONNEL**  
**DES ÉLUS ET USAGERS**  
**DE LA RANCE**

**INVENTAIRE  
DES ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU**

**COMMUNE DE LANVALLAY**

***RAPPORT 3<sup>ème</sup> PHASE***  
***SYNTHESE DES DONNEES COURS D'EAU ET SITES ZONES HUMIDES***  
***RECOLTEES LORS DU 1<sup>er</sup> PASSAGE TERRAIN HIVERNAL ET DU 2<sup>nd</sup>***  
***PASSAGE TERRAIN ESTIVAL***

Janvier 2006

## I. PRESENTATION DE L'ETUDE ET METHODE DE TRAVAIL

### *I 1) Contexte de l'étude*

La commune de Lanvallay est intégrée au territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance Frémur Baie de Beaussais validé en avril 2004. Celui-ci préconise qu'un recensement des zones humides et des cours d'eau au niveau communal soit réalisé à l'intérieur de son périmètre. Les zones humides sont concernées par les préconisations n°73 à 78. On retiendra que :

- chaque commune est invitée à *identifier[r] les zones humides présentes sur son territoire [...]. La CLE demande à ce que cet inventaire communal des zones humides lui soit communiqué dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE* (préconisation n°75).
- *La CLE demande aux communes de procéder à un inventaire des cours d'eau présents sur son territoire [...]. Cet inventaire sera communiqué à la CLE dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE* (préconisation n°78).

Compte tenu de l'intérêt majeur que ces zones représentent, tant sur le plan de la biodiversité que pour la gestion de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif, le SAGE préconise (préconisations 99 et 100) la protection des zones humides et notamment leur classement dans les documents d'urbanisme des collectivités locales (Plan Locaux d'Urbanisme PLU)

L'objectif de cette étude est de réaliser, sur l'ensemble du territoire concerné de Lanvallay, un inventaire exhaustif et une caractérisation des zones humides et des cours d'eau. Ce travail d'inventaire doit également permettre de définir leurs intérêts et leur état, afin de déterminer dans un second temps les outils de protection et/ou de gestion qu'il convient de mettre en place pour les sauvegarder.

*Les syndicats opérant à l'échelle de sous-bassin pourront aider les communes à identifier les zones humides présentes sur leur territoire (préconisation n°75). Ainsi, la mairie de Lanvallay adhérente à l'Association C.O.E.U.R. depuis sa création en 1994, a missionné l'équipe technique de C.O.E.U.R. pour mener à bien ces inventaires des zones humides et des cours d'eau.*

## ***1 2 ) Définition des zones humides et des cours d'eau.***

La définition de zone humide qui a été retenue par le SAGE RFBB est celle qui a été adoptée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Elle entend que les zones humides sont *des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* L'analyse de l'hydrologie, de la botanique et de la pédologie (si besoin à l'aide d'une tarière) est donc nécessaire à la définition d'une zone humide.

De cette définition, les zones humides peuvent être représentées par différents types : prairie humide, forêt alluviale, ripisylve, cariçaie, peupleraie,... et cours d'eau.

La définition d'un cours d'eau a été précisée et est celle retenue par le SAGE (préconisation n°78), qui retient pour cours d'eau les entités caractérisées par au moins trois réponses positives à ces quatre critères :

- La présence d'un écoulement indépendant des pluies (écoulement persistant après 8 jours de pluviosité inférieure à 10 mm)
- L'existence d'une berge (plus de 10 cm entre le fond et le niveau du sol)
- L'existence d'un substrat différencié (sable, gravier, vase,...), notablement distinct du sol de la parcelle voisine
- La présence d'organismes inféodés aux milieux aquatiques (ou de leurs traces).

## ***1 3 ) Méthode de travail***

Le travail technique d'inventaire et de caractérisation des zones humides réalisé par C.O.E.U.R. pour l'ensemble de ces communes adhérentes consiste :

- En un inventaire et une cartographie des « sites » à l'échelle des parcelles cadastrales concernées toute ou partie par au moins un type de zone humide afin de les intégrer aux documents d'urbanisme.
- En un inventaire et une cartographie distincte des cours d'eau
- En une caractérisation des zones humides des « sites » permettant de dresser l'état écologique de ces zones humides.

A partir du document technique du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais « Aide aux communes du SAGE pour l'inventaire des zones humides » (Morel, 2004) qui préconise notamment deux passages terrain (un premier en période hivernale et un second en période estivale) et une large participation des locaux et du grand public, une méthode de travail a été adaptée

afin d'être facilement intégrable aux PLU (notamment vis-à-vis des sites). Cette méthode de travail proposée par la cellule technique de C.O.E.U.R. comprend 3 grandes phases pouvant chacune s'accompagner d'une restitution orale avec le groupe de travail ad hoc communal

#### *Phase 1 :*

Avant toute prospection sur le terrain, une réunion de lancement avec le groupe de travail communal permettra de présenter les différentes étapes de la méthode de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau. Au cours de cette réunion de lancement, il sera fait appel au savoir local des participants. Ce savoir local permettra de compléter entre autre l'analyse préalable des outils à disposition pour chaque commune afin de définir des zones principales de prospection. Ces outils à disposition sont le Modèle Numérique de Terrain (MNT) du SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, la carte IGN, le cadastre et toutes études sur le sujet qui auraient été réalisées sur la commune.

#### *Phase 2 :*

Il s'agit de la réalisation d'un inventaire des « sites zones humides » et d'un inventaire des cours d'eau. Cette phase devra être menée préférentiellement en période hivernale.

Le cahier des charges de cette étude met en avant la demande du SAGE de travailler la cartographie de « sites ». La définition d'un site donnée est qu'un site est une entité arbitraire comprenant un ensemble de zones humides et de zones non humides influençant fortement le fonctionnement hydrologique de la partie humide.

Afin d'adapter cette définition à la précision des documents d'urbanisme, ce travail d'inventaire des sites sera mené à l'échelle des parcelles cadastrales concernées toute ou une partie par au moins une zone humide. Ce travail fait l'objet d'une cartographie de travail.

Une restitution orale sera assurée auprès du groupe de travail communal. Si besoin, cette restitution sera complétée par une sortie terrain. Une permanence ou une réunion publique en mairie peut permettre de clôturer et de valider cette phase d'inventaire des « sites zones humides ».

#### *Phase 3 :*

Il s'agit d'une caractérisation précise des sites inventoriés et plus particulièrement des zones humides selon la typologie Corine biotope. Cette phase devra être menée en période estivale. Ce travail fera l'objet d'une cartographie au 1/5000<sup>ème</sup> des zones humides. Tout comme lors de la phase 2, une restitution orale sera assurée auprès du groupe de travail communal concerné, complétée d'une sortie terrain.

Une permanence ou une réunion publique en mairie pourra valider cette dernière phase et l'étude.

## II RESULTATS

La première phase de terrain s'est déroulée entre avril et mai 2005. Elle a donc permis d'inventorier à l'échelle parcellaire les Sites Zones Humides et les cours d'eau. Les résultats de cette première phase de terrain a donné lieu à trois restitutions :

- le 31 mai devant la commission environnement et urbanisme
- le 2 juin devant le conseil municipal
- le 9 juin devant les exploitants agricoles

Suite à cette dernière réunion, il a été proposé aux exploitants agricoles concernés par cet inventaire de participer à la seconde phase de terrain. Ainsi, ce sont 16 exploitants qui ont participé sur le terrain à la définition et à la caractérisation des zones humides entre juin et août 2005.

### *II 1 ) Les différents types de zones humides rencontrés*

Six types de zones humides ont pu être rencontrés et inventoriés sur la commune de Lanvallay :

#### ✓ **Les prairies humides**

Une prairie est une formation végétale herbacée, fermée et dense, moins rase que la pelouse. On reconnaît une prairie humide à la présence d'une végétation hygrophile (joncs par exemple).

#### ✓ **Les forêts alluviales**

Les forêts alluviales sont des écosystèmes forestiers naturels liés à la présence d'une nappe phréatique peu profonde et inondés de façon régulière ou exceptionnelle.

Elles peuvent résulter de l'abandon de l'usage agricole dans les prairies humides qui induit une colonisation par des espèces ligneuses de type saules. Mais les forêts alluviales les plus nombreuses occupent souvent une galerie étroite insérée dans un massif forestier plus vaste et inscrite dans un vallon.

#### ✓ **Les mares, étangs**

Les mares sont de petites dépressions naturelles ou artificielles de quelques dizaines de centimètres de profondeur et de quelques dizaines de m<sup>2</sup>. Elles sont en eau tout ou partie de l'année.

Les étangs sont plus profonds et de plus grande surface (de 100 m<sup>2</sup> à plusieurs hectares). Ils sont en eau toute l'année. Mares et étangs sont le plus souvent d'origine anthropique.

On peut distinguer deux types de points d'eau :

- les mares et étangs à usage principal de loisir et d'agrément. Ils sont, dans de très nombreux cas, gérées de façon très horticole. Flore et faune associées sont d'une grande pauvreté.
- les points d'eau davantage délaissés par des aménagements anthropiques.

Afin d'éviter des soucis d'interprétation, mares et étangs ont été classés dans la même catégorie : plan d'eau.

#### ✓ **Les ripisylves**

Les ripisylves sont des boisements bordant les petits et moyens cours d'eau et régulièrement soumis aux crues. La composition en essences de ces « forêts linéaires » est variée : aulne glutineux, frêne, noisetier, prunellier, saules, sureau noir, ... Dans les secteurs agricoles, on y rencontre fréquemment des chênes d'émonde.

Les ripisylves constituent un corridor écologique (transition entre deux milieux) entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. De plus, elles ont un rôle de fixation des berges et retiennent les matières en suspension.

#### ✓ **Les plantations**

Cette catégorie s'intéresse aux parcelles plantées de feuillus ou de résineux, excepté les alignements bordant les cours d'eau qui font l'objet d'une autre catégorie. La très grande majorité des plantations recensées sont des peupleraies.

On peut mettre en avant l'état sanitaire en général médiocre des arbres, et surtout l'absence quasi systématique d'entretien des arbres. Très rares sont les plantations élaguées.

#### ✓ **Les alignements d'arbres plantés en bordure de cours d'eau**

Les alignements d'arbres, présents le long des cours d'eau de Lanvallay, ont été répertoriés. Il s'agit essentiellement de peupliers et de chênes.

Il est vrai que les alignements d'arbres ne répondent pas à la stricte définition de « zone humide » retenue par l'inventaire mais nous avons cru bon de les répertorier. En effet, ils sont souvent associés au réseau hydrographique et remplissent des fonctions des zones humides (ombrage du cours d'eau, maintien des berges, régulation des pollutions diffuses...).

### *II 2) Les cours d'eau de Lanvallay*

Le premier passage terrain sur la commune de Lanvallay a donc permis de dresser la carte des tracés des cours d'eau et l'emplacement des mares et étangs.

Les buses rencontrées sur les différents cours d'eau ont été également cartographiées.

Le paysage de Lanvallay est très imprégné par la géomorphologie liée à l'hydrologie. Il est caractérisé par la Vallée de la Rance et les vallées souvent encaissées de 8 cours d'eau affluents de la Rance. D'amont en aval de la Rance, nous trouvons les cours d'eau suivant :

✓le cours d'eau de Tressaint qui prend sa source en amont de Tressaint et qui se jette dans la Rance au niveau de Pont Perrin. Le tracé amont est busée sous Tressaint et n'a donc pu être cartographié jusqu'à la source.

✓le cours d'eau des Ormeaux qui prend sa source dans le bois des Ormeaux et qui se jette dans la Rance sous la Fosse.

✓le cours d'eau des Rochettes qui prend sa source en amont des Rochettes et qui se jette dans la Rance en amont de l'Ecluse de Léhon. Le tracé amont est busée sous les Rochettes et n'a donc pu être cartographié jusqu'à la source.

✓le cours d'eau du Four à chaux qui prend sa source en amont de la Ville es Oliviers et qui se jette dans la Rance au niveau du Four à Chaux. Le tracé amont est busée sous la Ville es Oliviers et n'a donc pu être cartographié jusqu'à la source.

✓les cours d'eau de la Vieille Rivière qui prennent leur source sous le bourg et qui se jettent au niveau de la Vieille Rivière, ancien méandre de la Rance. Leurs tracés amont sont busés sous le bourg et n'ont donc pu être cartographiés jusqu'à la source.

✓le cours d'eau du Pont Josselin qui prend sa source en amont du champ Querard et qui se jette dans la Rance face à l'Asile des pêcheurs de Taden. Ce cours d'eau a un affluent dont l'origine se situe en amont de Bel Air

✓le cours d'eau du Gué Parfond qui prend sa source sur la commune des Champs Géraux et qui se jette dans la Rance au niveau de Chantoiseau. Ce cours d'eau a 9 affluents plus ou moins longs.

A l'issue du premier passage de terrain, environ 24 km de cours d'eau ont ainsi été recensés (hors linéaire de la Rance). L'ensemble du chevelu hydrographique est fortement busé, limitant le potentiel de reproduction piscicole de ces cours d'eau. Le fonctionnement hydrologique de ces cours d'eau est fortement perturbé par la réception des eaux pluviales des zones imperméables liées à l'urbanisation.

### *II 3 ) Les « sites zones humides »*

Nous pouvons dénombrer vingt sites zones humides correspondant à des ensembles homogènes de milieux (ensemble de prairies humides, vallée boisée, îlots de culture,...). Il s'agit notamment des vallées boisées de chaque partie aval des cours d'eau et de leurs affluents, des plateaux de parcelles agricoles, de prairies humides ou de forêts alluviales où les cours d'eau prennent leur source, et des parcelles souvent inondables longeant la Rance. Il s'agit donc :

- ✓ Site les Loges – Pont Perrin : vallée boisée où serpente le cours d'eau de Tressaint.
- ✓ Site Rance Pont Perrin – Rue Anne : ensemble de prairies humides, de forêts alluviales et de plantations de peupliers longeant la Rance d'un intérêt patrimonial certain. Souvent des parcelles inondables à vocation agricole (pâturage plus ou moins intensif). Le maintien du pâturage tel qu'il se pratique actuellement prévient la dynamique d'envahissement du milieu par la ronce et les espèces ligneuses.
- ✓ Site source des Ormeaux : ensemble de prairies humides et d'une grande forêt alluviale (le bois des Ormeaux), présence de plantations de peupliers.
- ✓ Site aval des Ormeaux : vallée boisée où serpente le cours d'eau des Ormeaux , présence de prairies humides et de plantations de peupliers.
- ✓ Site des Rochettes : vallée boisée où serpente le cours d'eau des Rochettes, présence de prairies humides.
- ✓ Site Ville es Oliviers : vallée boisée où serpente le cours d'eau du Four à Chaux, les prairies humides de la Rance entre l'écluse de Léhon et le four à chaux y sont intégrées.
- ✓ Site Port de Lanvallay : prairies humides et cultures longeant la Rance entre le port de Lanvallay et la Vieille Rivière.
- ✓ Site la Vieille Rivière : Vallée boisée de cet ancien méandre de la Rance et des deux cours d'eau qui s'y jettent.
- ✓ Site de Landeboulou : ensemble de prairies humides et de parcelles cultivées.
- ✓ Site Amont du Pont Josselin : ensemble de prairies humides et de cultures
- ✓ Site Aval du Pont Josselin : vallée boisée où serpente le cours d'eau du pont Josselin
- ✓ Site de la Ville es Souedre – Vairie : affluent rive gauche du Gué Parfond et ensemble de prairies humides et de plantations de peupliers.

- ✓Site de la Lande du Mézeray – Vairie : affluent rive droite du Gué Parfond et ensemble de prairies humides et de forêts alluviales.
- ✓Site du Champ Guimbert – Gué Parfond : affluent rive droite du Gué parfond et ensemble de prairies humides et de forêts alluviales
- ✓Site Vallée du Gué Parfond : vallée boisée encaissée du cours d'eau du Gué Parfond et de 2 petites affluents rive gauche, ensemble de forêts alluviales et de plantations de peupliers.
- ✓Site de la Haute Ville Arais : affluents rive gauche du Gué Parfond et ensemble de prairies humides.
- ✓Site : vallée encaissée boisée d'un affluent rive droite du Gué Parfond, ensemble de forêts alluviales.
- ✓Site du Mezeray – Bois Fougères : vallée boisée d'un affluent rive droite du Gué Parfond, ensemble de forêts alluviales et de prairies humides.
- ✓Site de la Guerche : Affluent rive droite du Gué Parfond, ensemble de forêts alluviales.
- ✓Site de Chantoiseau : ensemble de forêts alluviales et de prairies humides où serpent la partie aval (sous Saint-Piat) du cours d'eau du Gué parfond avant de se jeter dans la Rance.